



Parcours
de professionnalisation

Diagnosticqueur Immobilier

Titre de diagnostiqueur immobilier, niveau III, enregistré au RNCP, arrêté du 25 janvier 2011, J.O. du 2 février 2011

Le contexte du métier

En cas de vente ou de location d'un bien immobilier (maison, logement), Le propriétaire est obligé de fournir à l'acquéreur ou au locataire des certificats.

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** pour les bâtiments construits avant 1949.
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante**.
- L'état relatif à la présence de **termites** (selon zone)
- L'état de l'installation intérieure de **gaz**
- Le diagnostic de performance énergétique (**DPE**)
- L'état des installations intérieures d'**électricité** (pour les installations de + de 15 ans)
- L'état des risques naturels et technologiques (**ERNT**)
- Le mesurage de la surface des logements (**loi Carrez**, loi Boutin)

Le diagnostiqueur immobilier

Il est incontournable pour la délivrance de ces certificats (à l'exception de l'ERNT et de la loi Carrez).

Pour exercer son métier, il doit être formé et ses compétences certifiées par un organisme de certification accrédité par le COFRAC.

Le parcours de professionnalisation proposé par GINGER FORMATION s'articule en 2 cycles de formation.

Le cycle B (diplôme) s'adresse plus particulièrement aux personnes qui souhaitent évoluer dans le cadre de leur métier et diversifier leurs activités.

La formation

	Formation	Examen
CYCLE A 19 j + travail prépa - 3480 € HT	Formation de base et préparation aux certifications de compétences (Plomb, amiante, termites, gaz, DPE, électricité). Fiches détaillées ci-jointes	Passage des épreuves de certification auprès d'un organisme de certification indépendant
CYCLE B 24 j + mémoire - 3370 € HT	Préparation au diplôme de diagnostiqueur immobilier GINGER FORMATION	Soutenance d'un mémoire devant un jury de professionnels. Délivrance du Titre de diagnostiqueur immobilier, niveau III, enregistré au RNCP, arrêté du 25 janvier 2011, J.O. du 2 février 2011

Pour plus d'information :

- Tél. : **01 30 85 21 04 ou 55 29**
- Mail : formation@gingergroupe.com

GINGER FORMATION

ZAC La Clef Saint Pierre – 12 avenue Gay Lussac – 78990 ELANCOURT – Téléphone : 01.30.85.21.00 – Fax : 01.30.85.24.87
 SAS au capital de 315 500 euros – RCS Versailles 402 753 107 – Siret : 402 753 107 00034 – Code APE 8559A – N° TVA : FR 76 402 753 107
 E-mail : formation@gingergroupe.com – Site internet : www.ginger-formation.fr



Diagnosticqueur immobilier

Préparation aux certifications de compétences et/ou au titre* de "Diagnosticqueur Immobilier" (niveau III).

Dates 2011 : 16 Mai
28 Novembre

Tarifs :
Cycle A (19 jours) : 3480 € HT
(hors frais de repas)

Cycle B (24 jours) : 3370 € HT
(hors frais de repas)

GINGER FORMATION a formé 260 Diagnosticqueurs en 5 ans dans le cadre de son cycle long.

*Titre de "Diagnosticqueur Immobilier", niveau III (enregistré au RNCP, arrêté du 25 janvier 2011, J.O. du 2 février 2011, NOR : APPD1101840A).

- Dossier d'inscription** ♦ Dossier d'inscription envoyé sur simple appel ou téléchargeable sur notre site internet : www.ginger-formation.fr
- Choisissez votre rythme de formation** ♦ Le parcours à la carte "module" par "module".
♦ Le Cycle A pour acquérir les bases et vous préparer aux épreuves de certification.
♦ Le Cycle B pour préparer le diplôme GINGER FORMATION de Diagnosticqueur Immobilier.
- Pour toute question** ♦ Pour toute question sur la **formation**, contactez-nous au 01 30 85 21 04 ou 01 30 85 55 29
♦ Pour toute question sur la **certification**, vous pouvez contactez CertifiCated au 01 30 85 24 60

CYCLES

CYCLE A

Formation et préparation aux épreuves de **certification**

CYCLE B

Préparation au **titre** de "Diagnosticqueur Immobilier", niveau III

OBJECTIFS

- ♦ **Etre capable de réaliser les diagnostics techniques** : Amiante, plomb, termites, gaz, performance énergétique, électricité + mesurage des logements.
 - ♦ **Pour chacun de ces diagnostics**
 - Connaître les textes de référence
 - Acquérir une méthodologie de diagnostic
 - Savoir rédiger un rapport
 - ♦ **Préparer les examens théoriques et pratiques de certification**
- ♦ **Se perfectionner au métier** :
 - Compléter son parcours de formation : amélioration énergétique, assainissement non collectif
 - Améliorer sa pratique terrain et la rédaction des rapports
 - Développer son offre de service : commercial, assistance et conseil
 - ♦ **Effectuer un stage en entreprise**
 - ♦ **Préparer un mémoire et le soutenir devant un jury**

PROGRAMMES

19 jours + travail personnel estimé à 35 heures

- ♦ **Formation de base aux diagnostics immobiliers**
 - Rappels bâtiment 1 j
 - Repérage de l'amiante dans les bâtiments 3 j
 - Constat de risque d'exposition au plomb 1 j
 - Réalisation d'états relatifs à la présence de termites 3 j
 - Etat de l'installation intérieure gaz en habitation 3 j
 - Etat de l'installation intérieure d'électricité 3 j
 - Diagnostic de performance énergétique 3 j
 - Mesurage des logements - loi carrez 1 j
 - Pratique terrain 1 j

Examen de certification des compétences*

auprès d'un organisme de certification indépendant accrédité par le COFRAC
Amiante, Plomb, Termites, Gaz, Electricité, DPE

*Prix non inclus dans la formation

24 jours

+ travail personnel pour l'élaboration du mémoire

- ♦ **Accès au Cycle B** : disposer des pré-requis (Cycle A ou équivalent) et d'un avis favorable (Dossier de candidature)
- ♦ **Formation complémentaire** 11 j
 - Technique (4 j)
 - Commercial, assistance et conseil (3 j)
 - Pratique terrain et rédaction des rapports (4 j)
- ♦ **Stage pratique en entreprise** 10 j
- ♦ **Mémoire : préparation et soutenance** 3 j

Jury

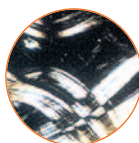
Délivrance du titre de "Diagnosticqueur Immobilier", niveau III (J.O. du 2 février 2011)

CYCLES

CYCLE A

Formation et préparation aux épreuves de **certification**

Les modules peuvent être suivis séparément



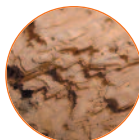
Module 1 - Code D344

Repérage de l'amiante dans les bâtiments



Module 2 - Code D346

Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)



Module 3 - Code D349

Réalisation d'états relatifs à la présence de termites



Module 4 - Code D342

Diagnostic de l'état de l'installation intérieure gaz en habitation



Module 5 - Code L716

Etat de l'installation intérieure d'électricité



Module 6 - Code L707

Diagnostic Performance Energétique (DPE)



Module 7 - Code D341

Mesurage des logements - Loi Carrez

CYCLE B

Préparation au **titre** de "Diagnosticteur Immobilier, niveau III

Pré-requis : Cycle A ou équivalent



2 jours - Code F305

Assainissement non collectif
Contrôle des installations



2 jours

Amélioration énergétique des bâtiments



3 jours

Commercial - Assistance - Conseil



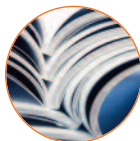
4 jours

Perfectionnement terrain et entraînement à la rédaction de rapports



10 jours de stage en entreprise

Un stage d'une durée de 10 jours minimum dans une société de diagnostic immobilier (ou preuve d'une expérience d'opérateur de diagnostic)



Préparation d'un mémoire - 90 heures

Un travail personnel en relation directe avec l'exercice du métier de diagnostiqueur immobilier et encadré par des directives



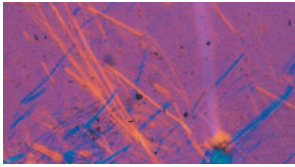
Jury - Diplôme

Soutenance du mémoire devant un jury composé de professionnels du diagnostic immobilier - Délivrance du titre de "Diagnosticteur Immobilier", niveau III.

- ♦ **Certification de vos compétences de diagnostiqueur**
 - Depuis le 1^{er} Novembre 2007, tous les diagnostiqueurs immobiliers doivent être certifiés par un organisme accrédité par le COFRAC.
 - Durant la formation, nous vous préparons au mieux et vous entraînons aux épreuves théoriques et pratiques de certification.
 - Si vous le souhaitez, CertifiCated peut certifier vos compétences dans les meilleurs délais à la fin de votre formation.
- ♦ **CertifiCated : 01 30 85 24 60**
Précurseur de la certification depuis 2002 avec le Label apte, le CATED accrédité par le COFRAC sous le n°4-0084, certifie les diagnostiqueurs pour tous les types de diagnostics obligatoires.



- ♦ **A qui s'adresse cette formation ?**
 - Aux professionnels du bâtiment.
 - Aux diagnostiqueurs souhaitant valider les acquis de leur expérience par un diplôme.
 - Aux personnes en reconversion professionnelle.
- ♦ **Pré-requis**
Si nécessaire, vous suivez une formation d'initiation au bâtiment.
 - Avant l'entrée en formation :
 - Vous réalisez un travail préparatoire personnel d'actualisation de vos connaissances en bâtiment TCE : travail estimé à 35 heures minimum.



Tarifs : 950 € HT
(hors repas)

3 jours

Dates 2011 :

28 au 30 Mars

12 au 14 Octobre

Diagnostiques immobiliers Repérage de l'amiante dans les bâtiments

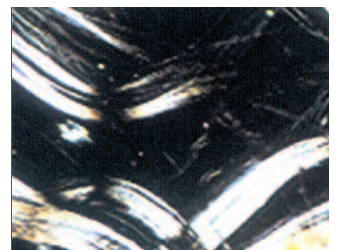
Mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique).

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers

- Objectifs**
- ♦ Connaître l'amiante : le matériau et son emploi dans la construction, les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante.
 - ♦ Connaître le dispositif législatif, réglementaire et normatif
 - ♦ Repérer les rôles, obligations et responsabilités des différents intervenants.
 - ♦ Acquérir une méthodologie de repérage et de diagnostic :
 - préparation de l'intervention, plan de prévention,
 - repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante,
 - évaluation de leur état de conservation,
 - prélèvements (information sur les mesures d'empoussièremet et les analyses de laboratoire),
 - appliquer les normes AFNOR NF X46-020, XP X46-021, XP-X46-023, et le guide d'application GA X 46-034,
 - connaître l'objectif et les modalités du contrôle après travaux : être capable de faire un examen des surfaces traitées,
 - être capable de rédiger un rapport avec des conclusions et des recommandations d'action sans ambiguïté.
- Personnes concernées**
- ♦ Techniciens de la construction disposant des capacités d'élaboration de rapports écrits.
- Pédagogie**
- ♦ Pédagogie active faisant alterner :
 - les apports de connaissances, l'étude des textes de référence, les illustrations et les exemples d'application,
 - les synthèses menées par l'animateur,
 - la mise en situation des stagiaires avec simulation d'une mission de repérage et de diagnostic sur le terrain, élaboration du rapport,
 - l'évaluation des connaissances acquises durant la formation : QCM.
 - la préparation aux examens de certification.

PROGRAMME

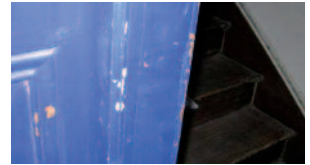
- ♦ L'amiante :
 - le matériau et son emploi
- ♦ Le risque sanitaire :
 - historique
- ♦ Les analyses de laboratoire
- ♦ Le dispositif législatif, réglementaire, normatif
- ♦ Rôles et responsabilités des intervenants
- ♦ Conduite d'une mission de repérage « vente »
- ♦ Conduite d'une mission de repérage « démolition » et « avant travaux »
- ♦ Travaux de retrait d'amiante / Contrôle après travaux
- ♦ Examen visuel
- ♦ Elaboration du rapport
- ♦ Etude de cas en sous-groupes
- ♦ Entraînement aux examens de certification des compétences : QCM, rédaction rapport...
- ♦ Test d'évaluation des connaissances acquises durant la formation
- ♦ Table ronde, évaluation de la formation



Diagnostique immobiliers Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)

Peinture au plomb.

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers



Tarifs : 380 € HT
(hors repas)

1 jours

Dates 2011 :

24 Mars

20 Octobre

- Objectifs**.....
- Faire le point sur la réglementation en vigueur.
 - Acquérir une méthode de diagnostic.
 - Apprendre à rédiger un rapport de diagnostic.
 - S'informer sur les techniques et conditions de réalisation des travaux.
 - Effectuer les contrôles après travaux.
- Personnes concernées**.....
- ♦ Techniciens de la construction
 - possédant une bonne culture technique bâtiment TCE : terminologie du bâtiment dans les domaines du gros-œuvre et du second-œuvre, lecture de plans, relevé,
 - disposant des capacités nécessaires à l'élaboration de rapports sans ambiguïté.
- Pédagogie**.....
- ♦ Pédagogie active faisant alterner :
 - les apports de connaissances, l'étude des textes réglementaires et les exemples d'application,
 - la présentation des phases du diagnostic et la réalisation pratique d'un diagnostic,
 - les synthèses menées par l'animateur et l'évaluation des connaissances : QCM.
- Animateur**.....
- ♦ Patrick DEROIDE, Diagnostiqueur immobilier.

PROGRAMME

- ♦ **Généralités sur le plomb**
 - Les risques d'exposition au plomb.
 - Les dangers pour la santé.
- ♦ **Le dispositif réglementaire**
 - Le code de la santé publique.
 - La loi du 9 août 2004.
 - Le Décret du 25 avril 2006 et les 4 arrêtés du 25 avril 2006
 - le C.R.E.P avant vente,
 - le C.R.E.P avant location,
 - le C.R.E.P parties communes,
 - le Diagnostic de Risque d'Intoxication par le Plomb.
 - Les normes NF X 46-030, NF X 46-031 et NF X 46-032
- ♦ **Etablissement d'un C.R.E.P et d'un D.R.I.P**
 - Etude des protocoles définis dans les annexes des arrêtés du 25 avril 2006.
- ♦ **Les moyens de mesures**
 - Fluorescence X, principe de la fluorescence X, prélèvements d'écaillés
 - les méthodes de mesure,
 - établissement des rapports,
 - les contrôles des poussières après travaux.
- ♦ **Les démarches administratives d'un diagnostiqueur plomb**
 - Le PCR.
 - Le dossier de demande de détention de sources scellées.
- ♦ **Les obligations liées à la détention d'un appareil à fluorescence X**
 - Stockage, transports, contrôles
- ♦ **Entraînement aux examens de certification**
des compétences : QCM, rédaction rapport...





Tarifs : 950 € HT
(hors repas)

3 jours

Dates 2011 :

30 Mars + 1^{er} et 4 Avril

3, 4 et 7 Novembre

Diagnostiques immobiliers Réalisation d'états relatifs à la présence de termites

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers

- Objectifs**
- ♦ Connaître la biologie des principaux agents de dégradation du bois.
 - ♦ Repérer, analyser et différencier les indices d'infestation de termites en France Métropolitaine.
 - ♦ Etre capable de réaliser des états termites dans le cadre de la réglementation en vigueur.
 - ♦ Apprendre à rédiger des rapports précis.
 - ♦ Acquérir les connaissances spécifiques définies dans l'arrêté compétences du 30 octobre 2006 pour se présenter à la certification.
- Personnes concernées**
- ♦ Techniciens de la construction
 - possédant une bonne culture technique bâtiment TCE terminologie du bâtiment dans les domaines des ouvrages en bois, lecture de plan, relevé,
 - disposant des capacités nécessaires à l'élaboration de rapports sans ambiguïté.
- Pédagogie et évaluation**
- ♦ Exposés illustrés de séquences vidéo, diaporama.
 - ♦ Présentation d'échantillons d'insectes et de dégâts.
 - ♦ Mise en situation pratique : réalisation d'un état termites sur un bâti avec rédaction du rapport.
 - ♦ Evaluation régulière des connaissances acquises durant la formation : QCM.
- Animateur**
- ♦ Anne-Marie PRUVOST, Expert en pathologie des bois, mise en œuvre, expert judiciaire.

PROGRAMME

- ♦ **Le concept d'état "Termites" d'un immeuble**
 - Les textes législatifs et réglementaires du CCH.
 - Les différentes missions d'états termites.
- ♦ **Le bois dans la construction**
 - Le matériau bois : anatomie, structure cellulaire et identification des principales essences, biodégradabilité, durabilité naturelle, préservation.
- ♦ **Les agents biologiques de dégradation**
Pour la France métropolitaine :
 - Termites souterrains et de bois secs, champignons lignicoles et lignivores, insectes à larves xylophages, de bois frais, de bois secs, insectes nidificateurs.
 - Quelques spécificités des agents biologiques des DOM.
- ♦ **Méthodologie de l'état "Termites"**
 - Norme XP-P03-201, méthodologie, diagnostic des dégradations et des autres indices.
 - Rapport selon l'arrêté du 29 mars 2007.
 - Responsabilités.
- ♦ **Mise en situation pratique**
- ♦ **Tests d'évaluation**
 - QCM.
- ♦ **Table ronde, évaluation de la formation**

Diagnostique immobiliers

Etat de l'installation intérieure gaz en Habitation



Tarifs : 950 € HT
(hors repas)

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers

3 jours

Dates 2011 :

15 au 17 Mars

27 et 28 Oct + 2 Nov

- Objectifs**
- ♦ Réaliser un diagnostic technique, d'une installation intérieure de gaz, conformément à la norme XP P 45-500.
 - ♦ Rédiger un rapport de diagnostic conformément à l'arrêté du 24 août 2010.
 - ♦ Communiquer et commenter les résultats du diagnostic.
- Personnes concernées**
- ♦ Techniciens de la construction disposant des capacités nécessaires à l'élaboration de rapports écrits.
- Méthodes pédagogiques**
- ♦ Un diaporama interactif, montre l'ensemble des domaines d'investigation ainsi que les règles de sécurité à respecter lors de l'intervention.
 - ♦ Echanges d'expériences.
 - ♦ Rappel des points les plus importants en début de chaque séance.
 - ♦ Démonstration active du matériel rencontré (tubes, fourreaux, organes de coupure, robinets de commandes d'appareil, tuyaux, bouche VMC gaz).
 - ♦ Simulation participative à un diagnostic.
 - ♦ Divers cas d'examens et rédaction de rapports.
 - ♦ Divers QCM, traités en groupe.
 - ♦ Validation des connaissances par un QCM général.

PROGRAMME

- ♦ **Connaissances générales des installations intérieures de gaz dans l'habitation domestique**
 - Le gaz : origine, combustion, par diaporama, et film.
 - Différence entre une installation gaz neuve, et le diagnostic d'une installation existante de gaz dans une habitation.
- ♦ **Le contexte réglementaire**
 - L'arrêté du 2 août 1977 modifié.
 - Le DTU 61.1, DTU 24.1.
 - Le règlement sanitaire départemental type.
 - L'arrêté du 6 avril 2007.
- ♦ **La Norme XP P 45-500**
 - Etude complète et détaillée.
 - Obligation de l'opérateur (compétence, équipement nécessaire).
 - Obligation du donneur d'ordre.
 - Préparation, étude méthodologique et détaillée des points de contrôle.
 - La terminologie, les caractéristiques et l'ensemble de la réglementation d'une installation intérieure de gaz, évoluent progressivement avec l'assimilation des domaines d'investigation :
 - les tuyauteries fixes, et leurs accessoires,
 - le raccordement des appareils,
 - l'aménagement des locaux (volume et ouvrants),
 - l'évacuation des produits de combustion.
 - Les appareils, leurs fonctionnements et les risques liés à une mauvaise combustion.
- Etablir, rédiger un rapport de diagnostic, avec mention des résultats, conformément à l'arrêté du 24 août 2010.
- Conduite à tenir en cas d'anomalies.
- ♦ **Entraînement aux examens** théorique et pratique de certification des compétences : QCM, rédaction de rapport.
- ♦ **Evaluation de fin de stage**
 - Réalisés sous formes de QCM.

Diagnostique immobiliers : Etat de l'installation intérieure d'électricité

Locaux d'habitation.



Tarifs : 950 € HT
(hors repas)

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers.

3 jours

Dates 2011 :
5 au 7 Avril
24 au 26 Octobre

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Réaliser un diagnostic technique, d'une installation intérieure d'électricité conformément à la norme XP C 16-600. ♦ Rédiger un état de l'installation intérieure d'électricité conformément à l'arrêté du 8 juillet 2008. ♦ Communiquer et commenter les résultats du diagnostic.
Personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Techniciens du bâtiment et opérateurs de diagnostic amenés à intervenir dans le cadre du diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité.
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Un diaporama interactif, montre l'ensemble des domaines d'investigation ainsi que les règles de sécurité à respecter lors de l'intervention. ♦ Démonstration active du matériel rencontré (interrupteurs, portes fusible, matériel dangereux, disjoncteurs, mono phasé triphasé, différentiel ou non). ♦ Simulation participative à un diagnostic. ♦ Divers cas d'exams et rédaction de rapports, QCM. ♦ Validation des connaissances par un QCM général. ♦ Formateurs qualifiés.
Animateur	<ul style="list-style-type: none"> ♦ André MARAIS, Conseil et Formateur spécialisé en électricité du bâtiment.

PROGRAMME

- ♦ **Contexte réglementaire**
 - La loi SRU, Code de la Construction et de l'Habitation.
 - Arrêté de décembre 2006, décrets d'application.
 - Compétence et responsabilité des opérateurs de diagnostic.
- ♦ **Lois générales de l'électricité (connaissances générales).**
 - Présentation en réel de multiples appareillages rencontrés : compteurs, disjoncteurs, tableaux de protections, fusibles, câbles, conducteurs.
- ♦ **La Norme XP C16 600 : étude complète, détaillée.**
 - Terminologie approfondie. Obligations du donneur d'ordre.
 - Obligations de l'opérateur (compétences, équipement obligatoire).
 - Préparation, méthodologie, points de contrôle.
- ♦ **Les exigences de sécurité : fiches B1 à fiche B3**
 - Appareil général de commande et de protection.
 - Dispositif différentiel adapté à l'origine.
 - Prise de terre, et installation de mise à la terre.
- ♦ **Suite, fiche B4 à fiche B11**
 - Dispositif de protection contre les surintensités.
 - Liaison équipotentielle et installation répondant à la sécurité des locaux contenant baignoire ou douche.
 - Matériel présentant des risques de contacts directs.
 - Protection mécanique des conducteurs.
 - Etablir, rédiger un rapport de diagnostic, avec mention des résultats, conformément à l'arrêté du 08 juillet 2008.
 - Conduite à tenir en cas d'anomalies.
- ♦ **Règles fondamentales de sécurité**
- ♦ **Appareils de mesure et contrôle**
 - Présentation de différents appareils de mesures et contrôles, (NF EN 61557) leur rôle, leur utilisation, démonstrations en situation réelle.
- ♦ **Evaluation de fin de stage**
 - QCM sur l'ensemble du contenu du stage.
 - Correction, et discussions.



Tarifs : 950 € HT
(hors repas)

3 jours

Dates 2011 :

21 au 23 Mars

17 au 19 Octobre

Diagnostiques immobiliers Diagnostic Performance Energétique (DPE)

Application aux bâtiments résidentiels.

Prépare à la certification de compétence des diagnostiqueurs immobiliers

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Faire le point sur les principaux éléments entrant dans un calcul de consommation énergétique du bâtiment : approche Enveloppe / Systèmes. ♦ Acquérir la culture technique et réglementaire de base indispensable aux sujets traités. ♦ Acquérir une méthode de diagnostic afin d'établir un calcul estimatif de consommation énergétique. ♦ S'informer sur les techniques et conditions de réalisation de travaux d'amélioration. ♦ Apprendre à rédiger un rapport de diagnostic.
Personnes concernées	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Techniciens de la construction, possédant une culture technique bâtiment TCE.
Pédagogie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Étude des textes de référence. ♦ Présentation de la méthode annuelle simplifiée 3CL (Calcul des Consommations Conventionnelles des Logements) et informations sur les autres méthodes disponibles définies par les textes. ♦ Prise en main d'outils de calculs nécessaire à l'établissement du niveau de performance d'un bâtiment (maison individuelle - petit collectif - petit tertiaire). ♦ Etude de cas, exercices pratiques à partir d'un jeu de plans et/ou d'une mise en situation. ♦ Évaluation des connaissances acquises durant la formation.
Support	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Durant la formation : documents de travail. ♦ Clé USB avec outils de calcul et guides (formations + textes réglementaires).

PROGRAMME

- ♦ **Contexte réglementaire général**
 - DPEB (directive européenne).
 - Loi POPE.
 - Grenelle de l'Environnement.
- ♦ **Contexte réglementaire autour du DPE**
 - Cadre - Lois - Décrets - Arrêtés
 - Les différents DPE et les méthodes de calcul associées.
 - Contenu du rapport DPE (annexe de chacun des arrêtés).
 - Les coefficients de conversion en Énergie Primaire et en $kg_{eq} CO_2$.
- ♦ **Le calcul.**
 - Le calcul sur factures : méthodologie du relevé, calcul des étiquettes, élaboration des recommandations.
 - Exercices d'application.
 - Les constructions anciennes (avant 1948) : contexte particulier pour l'élaboration des recommandations.
 - Le calcul conventionnel : méthodologie du relevé.
- ♦ **La méthode de calcul conventionnel**
 - Définition - Objectifs
 - Présentation des outils de calcul (**méthode 3CL**).
 - Les données d'entrée :
 - enveloppe (coefficients de transfert thermique, isolants, menuiseries, ponts thermiques),
 - ventilation (systèmes classiques, taux de renouvellement d'air associés),
 - production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (systèmes classiques, rendements associés, cas particulier des inserts),
 - refroidissement (systèmes classiques, prise en compte dans la méthode),
 - le photovoltaïque (système, prise en compte dans la méthode).
- ♦ **Cas pratique, élaboration des recommandations**
- ♦ **Le DPE Neuf**
 - Informations générales sur la RT 2005, la fiche de synthèse standardisée d'étude thermique (xml).
- ♦ **Le rôle du diagnostiqueur**
 - Méthodologie du relevé, calcul des étiquettes, élaboration des recommandations.
 - Exercices d'application.
- ♦ **Préparation à l'épreuve de certification**
 - Questions/réponses, discussion.
 - Évaluation des acquis (QCM).



Tarifs : 380 € HT
(hors repas)

1 jour

Dates 2011 :

25 Mars

21 Octobre

Mesurage des logements

“Loi Carrez” et “Loi Boutin”

La loi N° 2009-323 du 25 Mars 2009 indique que désormais les contrats de location (baux d’habitation) doivent préciser la surface habitable de la chose louée.

- Objectifs** ♦ Etre capable de calculer les surfaces privatives des logements en respectant la loi du 18 Décembre 1996 et le décret d’application du 23 Mai 1997.
♦ Connaître les conséquences de cette loi dans les transactions immobilières, les risques et les responsabilités qui en découlent en cas d’erreur de mesurage.
- Personnes concernées** ♦ Techniciens de la construction :
- possédant une bonne culture technique bâtiment terminologie du bâtiment, lecture de plans,
- disposant des capacités nécessaires à la mise au net de relevés.
- Pédagogie et évaluation** ♦ Etude des textes de référence :
- apports méthodologiques sur le mesurage,
- études de cas, exercices pratiques de mesurage,
- évaluation des connaissances acquises durant la formation.
- Animateur** ♦ Patricia CRISTOL, Architecte d’intérieur.

PROGRAMME

- ♦ Rappel des notions de copropriété, de lot, de surface des parties privatives
- ♦ Test d’évaluation des connaissances acquises durant la formation
- ♦ Présentation des lois du 10 Juillet 1965 et 18 Décembre 1996 et du décret du 23 mai 1997
 - Champs d’application.
- ♦ Evolution réglementaire.
 - Loi 2009-323 du 25 Mars 2009 : contrats de location.
- ♦ Méthode de calcul de la superficie d’un lot.
 - Qualité de relevé et mise au net.
 - Quelles déductions.
- ♦ Etudes de cas sur site
- ♦ Présentation du rapport
- ♦ Approche juridique
 - La protection des acquéreurs.
 - Les obligations des vendeurs.
 - Les responsabilités des vendeurs, des techniciens métreurs
 - Approfondissement des questions d’ordre juridique : la loi, le décret, la jurisprudence.
- ♦ Table ronde, évaluation de la formation





DOSSIER DE CANDIDATURE

DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° d'Organisme de Formation : 11.78.80964.78

CANDIDAT

Monsieur Madame Mademoiselle

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

 domicile : _____  portable : _____

 mail : _____

Je souhaite m'inscrire :

au **CYCLE A** : Formation et préparation aux épreuves de certification / Dates souhaitées : _____

au **CYCLE B** : Préparation au diplôme de Diagnostiqueur Immobilier / Dates souhaitées : _____

Pour un accès direct au cycle B, il convient de compléter ce dossier de manière détaillée.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter notre service au 01.30.85.21.04 ou 55.29.

CADRE RESERVE A GINGER FORMATION

Accord

Complément d'information

ETUDES ET FORMATION

Veillez indiquer votre parcours formation initiale et formation continue

Formation initiale : CAP, BEP, BAC, DUT, BTS, Ingénieur

Formation continue : stages et formation dans le cadre de votre vie professionnelle

Année d'obtention	Diplôme ou formation	Spécialité

Pour les diagnostiqueurs déjà en activité souhaitant accéder directement au Cycle B, précisez les certifications de compétences obtenues :

Amiante Plomb Termites Gaz Electricité DPE

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Vous devez joindre au dossier un CV détaillé (parcours formation et expérience professionnelle)

Dates	Employeur	Qualification	Descriptif de la fonction

Votre situation actuelle

Salarié Indépendant Demandeur d'Emploi Autre

Prise en charge de votre formation

Employeur Pôle Emploi Fongécif OPCA Personnel

Autre : _____

GINGER FORMATION

ZAC La Clef Saint Pierre – 12 avenue Gay Lussac – 78990 ELANCOURT – Téléphone : 01.30.85.21.00 – Fax : 01.30.85.24.87

SAS au capital de 315 500 euros – RCS Versailles 402 753 107 – Siret : 402 753 107 00034 – Code APE 8559A – N° TVA : FR 76 402 753 107

E-mail : formation@gingergroupe.com – Site internet : www.ginger-formation.fr

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Inscription :

↳ Le dossier de candidature complété et signé à retourner à GINGER FORMATION
12 avenue Gay Lussac - 78990 ELANCOURT

↳ Un curriculum vitae

Conditions de paiement :

Les frais de formation pour 2011 s'élèvent à :

Cycle A : 3480 € HT (TVA à 19,6)

Cycle B : 3370 € HT (TVA à 19,6)

Règlement à l'ordre de GINGER FORMATION

120 € TTC à l'inscription, encaissable au début de la formation

50% en début de cycle, le solde en fin de cycle

En cas de prise en charge par un OPCA ou tout autre organisme de financement, il vous appartient de vous assurer du financement de la formation.

En cas de désistement dans les 10 jours ouvrables précédant le début de la formation, 30% du montant des frais de participation resteront acquis par GINGER FORMATION.

Toute annulation, pour être effective, devra être confirmée par lettre ou télécopie.

La TVA 19,6 % est toujours applicable pour toutes les entreprises (étrangères et DOM).

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M.....

certifie l'exactitude des informations contenues dans ce dossier de candidature et m'engage à respecter les modalités de formation proposées par GINGER FORMATION

Fait à le

Signature du candidat

GINGER FORMATION

ZAC La Clef Saint Pierre – 12 avenue Gay Lussac – 78990 ELANCOURT – Téléphone : 01.30.85.21.00 – Fax : 01.30.85.24.87
SAS au capital de 315 500 euros – RCS Versailles 402 753 107 – Siret : 402 753 107 00034 – Code APE 8559A – N° TVA : FR 76 402 753 107
E-mail : formation@gingergroupe.com – Site internet : www.ginger-formation.fr